



PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau**

**Monsieur le Maire
de la commune de Veckersviller**

30 rue de l'Eglise

57370 VECKERSVILLER

Dossier suivi par :
Francis FISCHER - Patricia DI LORETO *PL*
Tél. : 03 87 23 65 81 - 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél. :
francis.fischer@moselle.gouv.fr
patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Réf. : DLP-ASPE - L9

**Objet : Dossier de déclaration
Mie en conformité du système d'assainissement
de la commune de Veckersviller**

Metz, le 13 mars 2015

**P. J. : 1 dossier
1 récépissé de déclaration
1 fiche descriptive**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception des compléments en date du 13/01/2015 au dossier de déclaration déposé le 31/10/2014, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Mise en conformité du système d'assainissement
de la commune de Veckersviller**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 31/10/2014 complété le 13/01/2015
- Numéro d'enregistrement de la déclaration au guichet unique de l'eau : 57-2014-00128
- Dossier réalisé par : BEREST

Je vous précise, qu'après étude et réception des pièces complémentaires le 13/01/2015, votre dossier est complet et régulier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de la commune de Veckersviller, où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. A l'issue, un certificat d'affichage comportant le n° de déclaration ci-dessus sera transmis au service Police de l'Eau – Délégation départementale des Territoires, ZAC Terrasses de la Sarre, CS50257, 57402 SARREBOURG Cedex.. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Veckersviller.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise pour information :

- BEREST – ZI Maisons Rouges
57370 PHALSBOURG

La Responsable de l'Unité Police de l'Eau

Valérie ANTOINE-POTIER